

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-4213-2022

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Énergir »),

DÉCLARATION SOUS SERMENT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **VINCENT REGNAULT**, Directeur exécutif, Approvisionnement gazier & développement des gaz renouvelables, faisant affaire au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir dépose une « *Demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023* »;
3. Au soutien de cette Demande, Énergir dépose, sous pli confidentiel, certaines informations confidentielles contenues à la pièce Énergir-H, Document 7 ainsi qu'à ses annexes (« **Informations Confidentielles** »);
4. Énergir souligne qu'il est bénéfique de maintenir la confidentialité des Informations Confidentielles puisque ces informations, si elles sont divulguées au public, permettraient aux différents producteurs et fournisseurs de GSR de connaître les paramètres de l'offre qu'Énergir est en mesure de fournir, permettant ainsi à ces producteurs et fournisseurs de GSR d'ajuster leur offre de services en conséquence, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de la clientèle;
5. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations Confidentielles contenues à la pièce Énergir-H, Document 7 ainsi qu'à ses annexes, le tout jusqu'au 24 mai 2048;
6. Tous les faits allégués à la présente déclaration sous serment sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 24 mai 2023.

Vincent

VINCENT REGNAULT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi par,
à Montréal, ce 24^{ème} jour de mai 2023

M Beauvais

Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

